

LES MESURES POSITIVES MISES EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES DEMANDEUSES D'ASILE EN BELGIQUE

Colloque « Les demandes d'asile liées au genre. Etat
des lieux des législations et des pratiques »

France terre d'asile - 6 mars 2012

fedasil

**1. LOI VISANT AU CONTROLE DE
L'APPLICATION DES RESOLUTIONS DE LA
DE LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES
FEMMES REUNIE A PEKIN EN SEPTEMBRE
1995 ET INTEGRANT LA DIMENSION DU
GENRE DANS L'ENSEMBLE DES
POLITIQUES FEDERALES DU 12 JANVIER
2007
ou
LA LOI *GENDERMAINSTREAMING***

Objectif:

- **renforcer l'égalité des femmes et des hommes en**
- **intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques définies au niveau fédéral belge**

Le gendermainstreaming = obligation légale

Gendermainstreaming

- = approche transversale
- = approche systématique
- = approche préventive
- = complémentaire avec les politiques spécifiques d'égalité des chances et les actions positives

Volonté politique

La mise en oeuvre de cette loi nécessite **la volonté politique au plus haut niveau.**



- + Accord du Gouvernement du 1/12/2011
- - La note politique générale du 20/12/2011 sur l'accueil des demandeurs d'asile et d'autres bénéficiaires de l'accueil de la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la Pauvreté

2. FEDASIL ET LA LOI DU 12 JANVIER 2007 SUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE CERTAINES CATEGORIES D'ETRANGERS



fedasil

2.1. FEDASIL (AGENCE FEDERAL POUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE)



fedasil

- garantir l'**octroi d'une aide matérielle** aux demandeurs d'asile et d'autres catégories d'étrangers ayant également droit à l'accueil en Belgique (comme les étrangers déboutés de leur demande d'asile qui ont vu leur aide matérielle prolongée en raison médicale, enfant scolarisé, etc.)
- veiller à l'observation et l'orientation des **mineurs étrangers non accompagnés**
- contribuer à la conception, la préparation et l'exécution de la **politique d'accueil**
- coordonner les programmes de **retour volontaire**
- service public compétant pour la **gestion du Fond européen pour les réfugiés (FER)** en Belgique

Fedasil, gestionnaire du réseau d'accueil

- ▶ Fedasil organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité
 - ▷ Centre fédéraux
 - ▷ Centres Rode Kruis + Croix Rouge
 - ▷ Initiatives Locales d'Accueil (organisées par les centres publics d'action sociale)
 - ▷ ONG (Vluchtelingenwerk Vlaanderen – Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) et autres
 - ▷ Mutualités socialistes

▶ +/- 24.000 places disponibles

▷ Centre Fédéraux	4.949
▷ Rode Kruis/ Croix Rouge	7.245
▷ Initiatives Locales d'Accueil	9.037
▷ ONG et autres	2.830

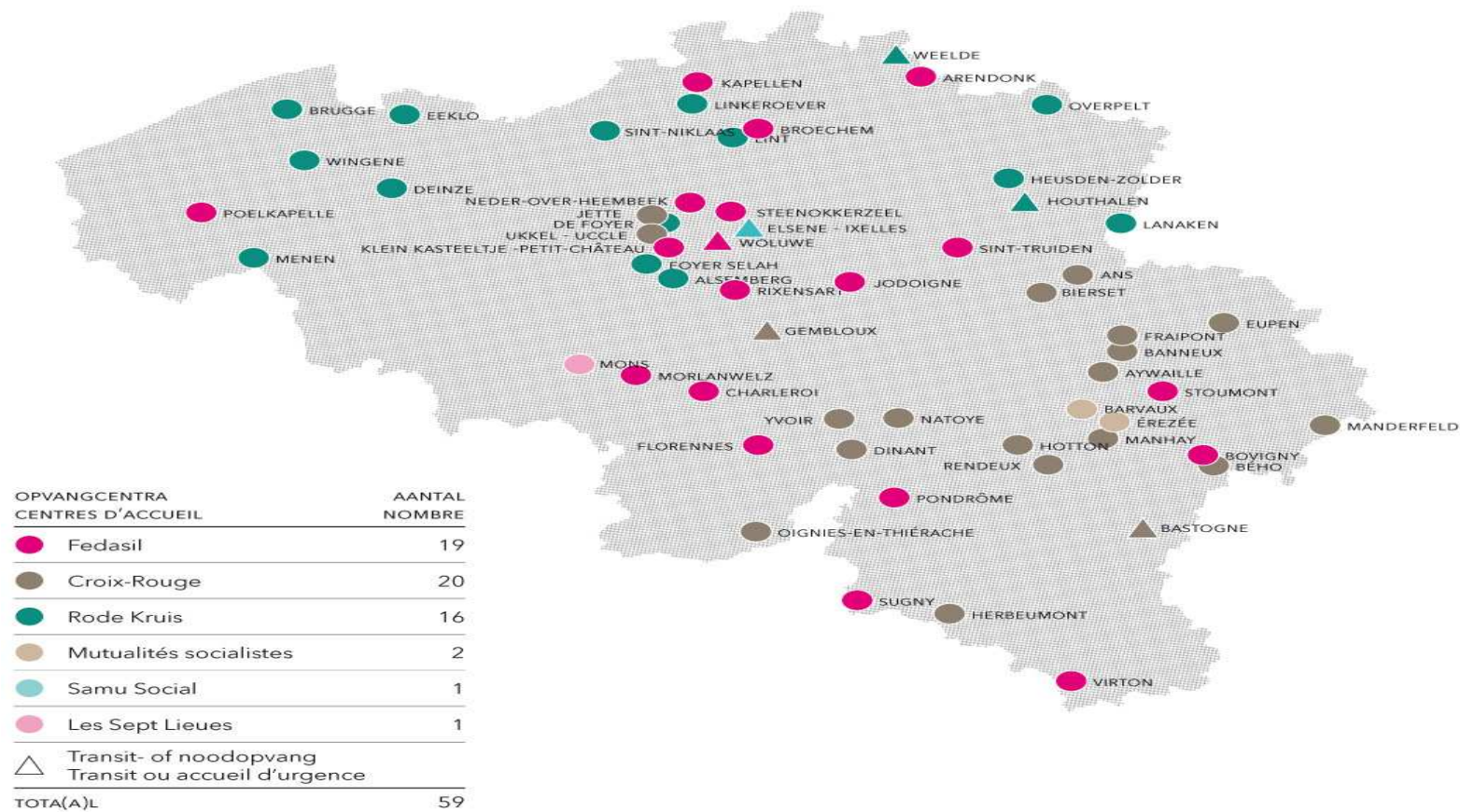
Accueil **collectif**: centre fédéraux + Croix Rouge

Accueil **individuel**: initiatives locales d'accueil + ONG et
autres

Localisation de tous les centres d'accueil (réguliers et transit/urgence)

Ligging van alle opvangcentra (regulier en transit- of noodopvang)

10|01|2012



Saturation du réseau d'accueil

Accueil en **3 phases** depuis décembre 2010:

- urgence / transit (2.300 places)
- collectif (10.650 places)
- individuel (11.050 places)

Taux d'occupation du réseau: entre 96 et 99%.

A partir de 94%: dépassement du seuil de saturation, plus en mesure de garantir une place à chaque primo-arrivant => **non-désignation** de 4.314 personnes en 2011 (depuis octobre 2009: 12.000 personnes)

2.2. Loi d'accueil



Procédure d'asile et accueil des demandeurs d'asile

ASILE

*Procédure(s) en vue
d'octroyer un statut de
protection aux réfugiés*

Cadre international =
Convention de Genève du
28 juillet 1951

Base légale en Belgique =
Loi du 15 décembre 1980
sur l'accès au territoire, le
séjour, l'établissement et
l'éloignement des étrangers

ACCUEIL

*Dispositif d'accueil des
demandeurs d'asile et
autres catégories
d'étrangers*

Cadre international
(européen) =
Directive européenne du 27
janvier 2003 relative aux
normes minimales d'accueil
des demandeurs d'asile

Base légale en Belgique =
Loi du 12 janvier 2007 sur
l'accueil des demandeurs
d'asile et de certaines autres
catégories d'étrangers

Aide matérielle

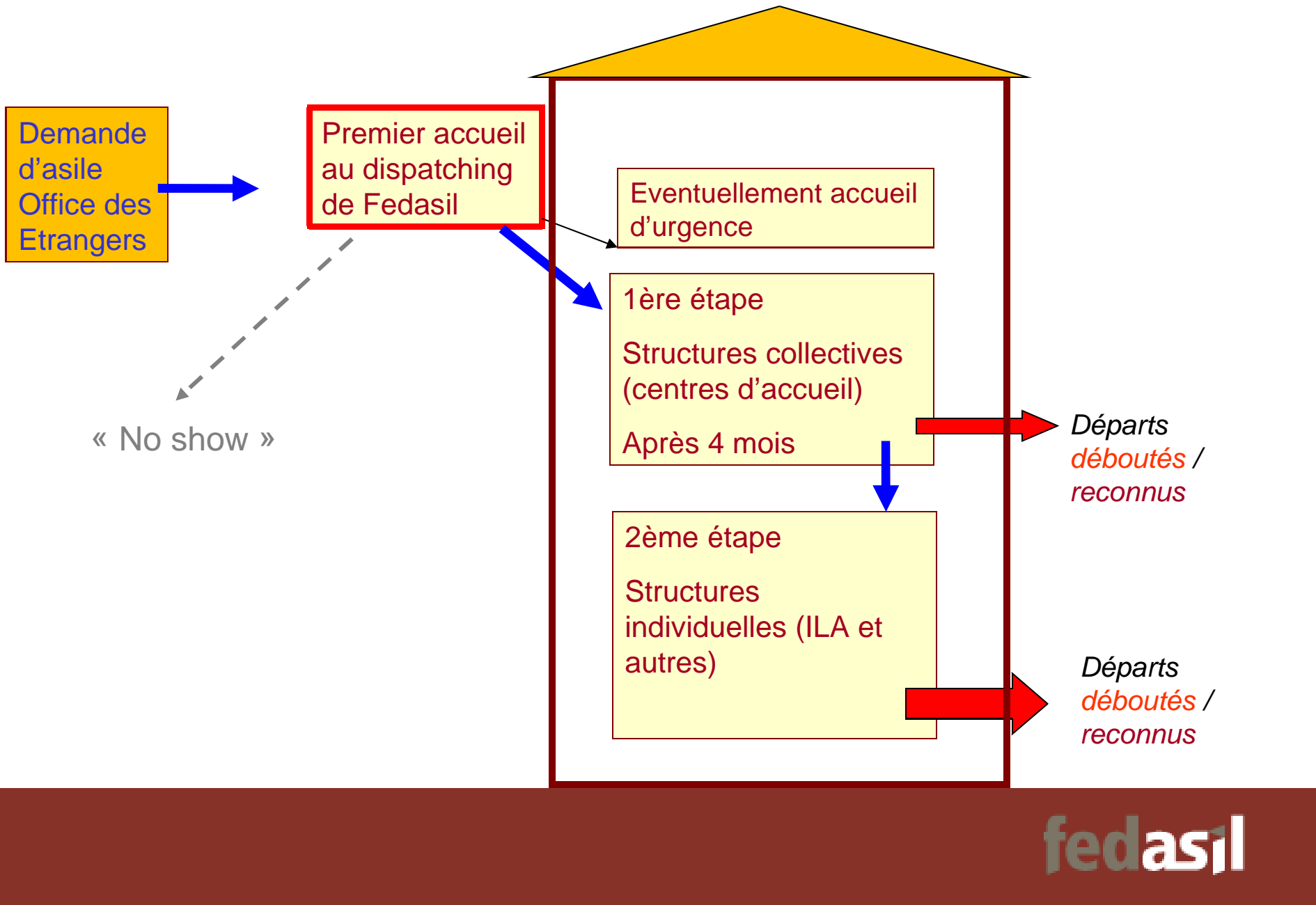
- ✓ hébergement
- ✓ repas
- ✓ habillement
- ✓ accompagnement médical, social et psychologique
- ✓ allocation journalière
- ✓ aide juridique et accès aux services interprétariat
- ✓ formations
- ✓ programme de retour volontaire

Accueil en phases

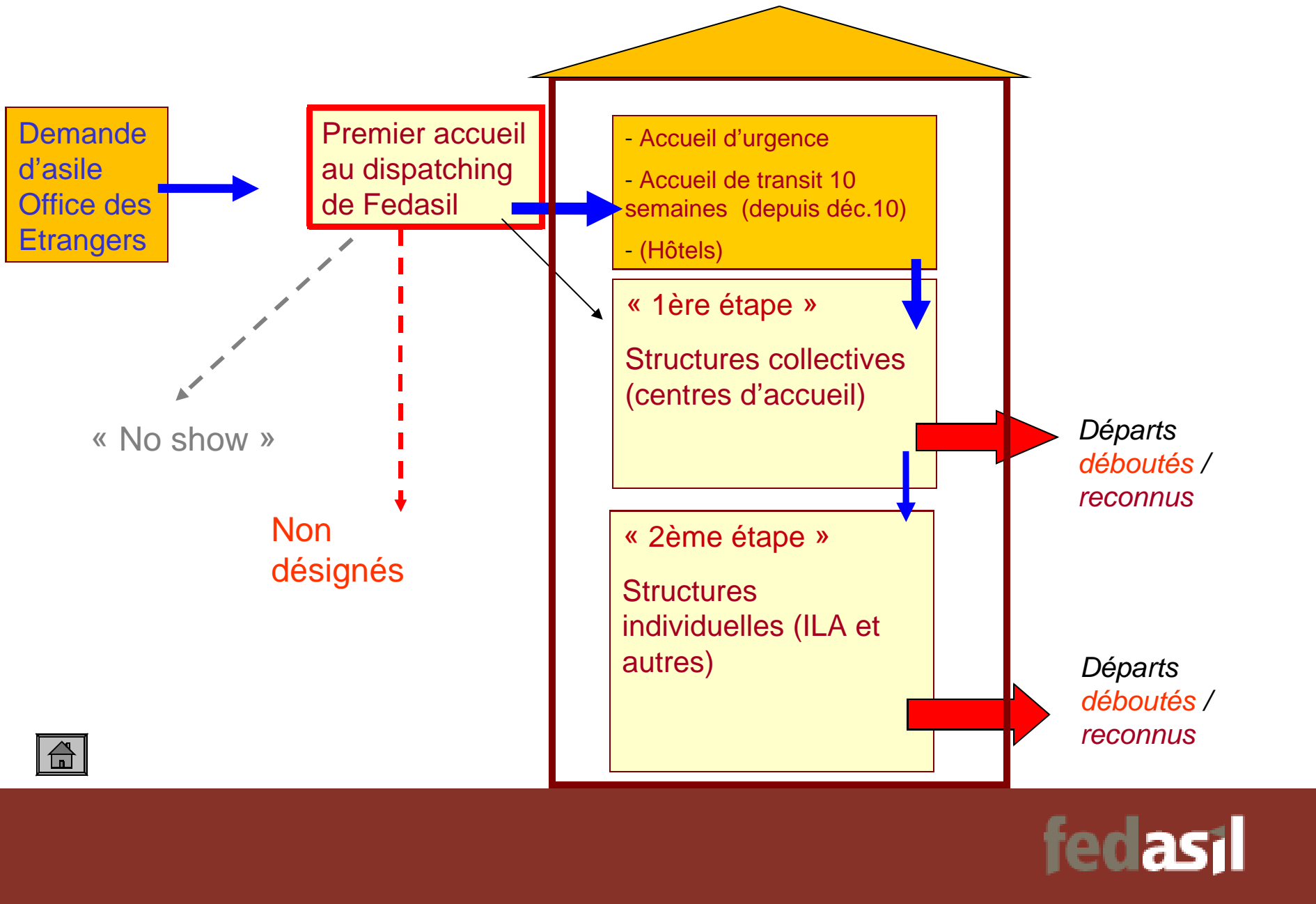
- › Trajet d'accueil des demandeurs d'asile (adultes)
- › Trajet d'accueil durant la crise 2009-2011



Trajet d'accueil des demandeurs d'asile (adultes)



Trajet d'accueil durant la crise 2009-2011



Accueil adapté

Evaluation individuelle par accompagnateur social

- max. un mois après l'ouverture du droit à l'accueil
- déterminer si accueil adapté aux besoins spécifiques
- déceler les signes non immédiatement détectables de vulnérabilité (victimes de tortures ou autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle)
- transfert éventuel vers une autre structure d'accueil

3. Etudes sur la dimension du genre dans politique d'asile et d'accueil en Belgique. Recommandations et bonnes pratiques du terrain

- Etudes et recherches
- Remarques préalables sur l'inégalité de traitement
 - ✓ Différences d'infrastructures
 - ✓ Absence de règles uniformes
 - ✓ Application éronnée des règles existantes

Infrastructures

- couloirs et/ou blocs non mixtes (séparation f/h)
- sanitaires strictement séparés f/h et enlever toute possibilité de jeter un coup d'oeil dans les sanitaires ou les chambres
- familles dans chambre (ou unité de vie) à part et garantir l'intimité des parents
- espaces/facilités communs : aménagement unisex et heures usage non mixte
- salle des femmes
- structures d'accueil exclusivement pour personnes vulnérables



Autonomie et régime collectif

- syndrome du centre d'accueil
- décisions autonomes (p.ex. cuisiner eux-mêmes)
- parents et vie de famille (p.ex. initiatives d'appui à l'éducation)



Communication et information

- brochure d'information
- règlement d'ordre intérieur
- moyens d'information actifs et interactifs
- services d'interprétariat et de traduction
- code de déontologie du personnel et devoir de confidentialité



Formation du personnel



- genre
- mutilations génitales féminines (MGF)
- trucs et astuces pour une approche genre
- violence sexuelle et sexiste (VSS)
- cycle de formation pluridisciplinaire et continue

Formation bénéficiaires de l'accueil



- participation à une formation
 - = occupation journalière sensée pour les résidents
 - = offre de nouveaux défis
 - = permet d'avoir de nouveaux contacts
 - = dans le cas des formations externes: de faire connaissance d'un nouvel environnement et de s'extraire pour un instant de la vie au centre
- besoin d'une offre de formation et d'éducation adaptée (en fonction du niveau de formation, des centres d'intérêts, de la mobilité, de la situation familiale, importance des formations professionnelles et accès au marché de travail)
- participation des femmes (détecter les éventuel freins – motifs culturels, religieux, situation familiale → prévoir des dispositifs de garde d'enfants, groupes spécifiquement féminins, ...)

Participation et consultation

- impliquer les résidents dans la politique du centre
- continu suffisamment pertinent des discussions
- participation des femmes



Activités et empowerment

- **activités émancipatrices** (récréatives, culturelles, éducatives, sportives, créatives, ... en intégrant l'aspect des droits humains et l'égalité entre femmes et hommes)
- **contact monde extérieur et associations de femmes** (en cause de la disparition du réseau social et familiale, la création de relations amicales avec d'autres femmes, tant allochtones qu'autochtones, est essentielle pour échanger des expériences, demander de conseil, obtenir des informations p.ex. concernant l'éducation des enfants, la relation conjugale, les informations pratiques sur les différents aspects de la nouvelle communauté, ,,)



Prévention de la violence

- mettre en place une politique proactive et participative
- établir un protocole ou plan d'action (attention spécifique au traitement de la violence intra-familiale, à l'enregistrement systématique et uniformisé des incidents)
- renforcement du règlement intérieur (l'interdiction de toutes les formes de discrimination et de violence (non)verbale, y compris la violence sexuelle et intra-familiale, le droit de plainte individuelle et les droits de défense en cas de sanctions)
- adaptations physiques et normes d'infrastructures pour améliorer la sécurité (bon éclairage, couleurs/blocs/sanitaires non mixtes, présence et visibilité du personnel formé, ...)
- séances d'information et sensibilisation des hommes
- orientation des victimes vers des partenaires extérieurs spécialisés





Pour de plus amples informations:

'Asile et migration: l'accueil des femmes dans les centres. Vers une politique d'accueil sensible au genre' :

http://www.vrouwenraad.be/media/docs/pdf/publicaties/RAPPORT_ASIEL_fr.pdf

Martine Hendrickx – Service préparation de la politique d'accueil de Fedasil

martine.hendrickx@fedasil.be - T : 0032/2 213 43 84 - www.fedasil.be

fedasil